

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 18/09/2025
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 18/09/2025
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 18/09/2025
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20250915-2025SEPT15_341-DE

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

27

Séance Publique ordinaire du **15 septembre 2025**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze septembre à 19H, le Conseil Municipal de LECTOURE, légalement convoqué le 5 septembre 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mmes Sylvie ACHÉ, Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, M. Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Pascal ANDRADA
M. Ghislain de FLAUJAC
M. Loïc DÉSANGLES
M. André GALOIX

Ont donné procuration :

M. Pascal ANDRADA à M. Marc DUGROS
M. André GALOIX à M. Xavier BALLENGHIEN

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : Mme Émilie SARRAN

Objet : Travaux de voirie – Proposition de réalisations de travaux supplémentaires

RAPPORTEUR : Joël VAN DEN BON, Adjoint au Maire chargé du développement économique, du tourisme, du thermalisme et du développement durable

Afin de poursuivre la réhabilitation des voies communales, Monsieur l'adjoint au Maire rappelle que lors du vote du budget, le 31 mars dernier, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur la réalisation d'une voirie au lieudit Mounet du Hour, pour un montant de 24 000 € à réaliser par le SIVOM, la voirie ayant été mise à disposition de cet organisme.

Aujourd'hui il propose aux élus de réaliser des travaux supplémentaires, également mises à disposition du SIVOM.

Chemin des Gavachs 427 ml pour un montant prévisionnel de	21 000 €
Chemin de Nine 800 ml	36 800 €
Chemin de Gayon 720 ml.....	45 000 €

Ces montants s'entendent TTC, la TVA nous étant restituée à réception par le SIVOM, et frais de maîtrise d'œuvre inclus, les crédits étant inscrits au budget.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'approuver la réalisation des travaux de réhabilitation
 - du chemin des Gavachs,
 - du chemin de Nine
 - et du chemin de Gayon,
- d'autoriser le SIVOM à lancer les travaux
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Secrétaire de séance,
Émilie SARRAN



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 18 SEP. 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 18 SEP. 2025